

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je pense que je ne pourrai pas répondre d'une façon qui satisfera le député, parce que nous ne sommes pas du même avis sur la question de la théorie monétaire. Nous croyons que la province de Québec, comme toutes les provinces du Canada, comme le gouvernement du Canada lui-même, doit emprunter à même les épargnes des citoyens du Canada ou des citoyens des autres pays. Que M. Lévesque aille à New York ou en Europe pour emprunter ses fonds, il fera exactement comme les premiers ministres des autres provinces, et nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il suffirait d'imprimer des piastres pour que tout à coup on puisse tout faire dans ce pays.

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre sait-il que, dans le système qu'il protège, comme il vient de le dire, en essayant de ridiculiser une solution plutôt que de l'apprécier, 40 unités de logement, ce n'est pas beaucoup, seront construites au Québec, dans la circonscription d'un de mes collègues, grâce à un prêt de \$966,960 du gouvernement fédéral, à un taux d'intérêt composé de 10 p. 100, remboursable sur une période de 50 ans? Sait-il aussi que plutôt que de rire du Parti Crédit Social du Canada, ce système qu'il protège forcera les Québécois qu'il veut garder dans la Confédération à rembourser au gouvernement fédéral la somme de \$4,773,350? Dès lors, ma question est la suivante: Est-ce que le très honorable premier ministre sait que, dans ces conditions, il n'est pas intéressant de rester dans la Confédération, puisque c'est une occasion d'appauvrissement et que c'est simplement maintenir ce système que de provoquer la dislocation de ce pays?

M. Trudeau: Monsieur le président, je ne ris pas du Parti Crédit Social du Canada; je dis que je suis en désaccord avec sa théorie monétaire. Ma réponse au député est simple, le gouvernement du Canada lui-même paie de l'intérêt lorsqu'il emprunte des citoyens. Il paie de l'intérêt par centaines de millions de dollars chaque année. Lorsque nous lançons une émission d'obligations d'épargne du Canada, nous payons un taux d'intérêt aux citoyens afin qu'ils consentent à nous prêter. Si les citoyens, y compris le député, voulaient nous prêter gratuitement à nous, nous pourrions ensuite prêter gratuitement aux autres. Mais il est clair qu'on ne demande à personne de mettre ses économies entre les mains d'un autre, sans qu'il demande un certain taux d'intérêt. Cela s'applique au gouvernement du Canada comme à celui du Québec, ainsi qu'aux autres provinces et aux autres particuliers qui veulent emprunter.

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il sait que la Banque du Canada n'a le droit de consentir aucun prêt aux provinces. Je voudrais lui demander également quelle différence il y a entre 100 millions de dollars provenant de New York et 100 millions de dollars qui proviendraient de la

Questions orales

Banque du Canada, garantis par les mêmes ressources et la même foi en l'avenir?

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RENVOI DE WALTER RUDNICKI—L'INSCRIPTION POSSIBLE DE SON NOM SUR LA LISTE NOIRE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice au sujet d'une affaire qui a été exposée à la Chambre ces jours derniers, à savoir la liste de l'opposition extra-parlementaire.

Même si le ministre n'occupait pas au moment où la liste a circulé le poste qu'il occupe en ce moment, il est néanmoins responsable du congédiement d'un fonctionnaire supérieur pour des motifs injustifiés, d'après le jugement rendu par un juge de la Cour suprême de l'Ontario. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui pourquoi exactement il a congédié Walter Rudnicki de son poste à la Société centrale d'Hypothèques et de Logement et s'il connaissait l'existence de la liste noire où figurait le nom de Walter Rudnicki?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la question est basée sur la fausse prémisse que le tribunal de l'Ontario a arrêté que le renvoi de M. Rudnicki de la SCHL était injustifié. Le ministre responsable sur le plan administratif a répondu au reste de la question.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais demander au ministre, puisqu'il était directement responsable du ministère où travaillait ce haut fonctionnaire et qu'il est directement responsable de sa mise à pied, et puisqu'il a démontré peu d'intérêt à ce moment-là au sujet de l'avenir de cette personne...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne m'inquiète pas trop de l'argument avancé à la fin de la question du député, mais celui-ci demande l'opinion de la présidence, j'en suis certain, pour savoir s'il peut poser au ministre de la Justice des questions sur ses activités dans un autre ministère; la Chambre comprend certainement que nous avons clairement exclu ce genre de question.

M. Oberle: Puis-je formuler ma question différemment et demander au ministre tout simplement si, à titre d'actuel ministre de la Justice, il serait prêt à manifester plus d'intérêt pour l'injustice faite à ce haut fonctionnaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Central Nova.

L'APPARENTE MISE EN CIRCULATION DE LA LISTE NOIRE DE FONCTIONNAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au solliciteur général actuel. Est-il maintenant en mesure de renseigner la Chambre sur ce qui semble a priori une ligne de conduite plutôt injuste et paranoïaque, et je veux parler de la mise en circulation d'une liste dont le gouvernement niait l'existence hier?